

NEWSLETTER

Le SiAVEz-vous ?



Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère

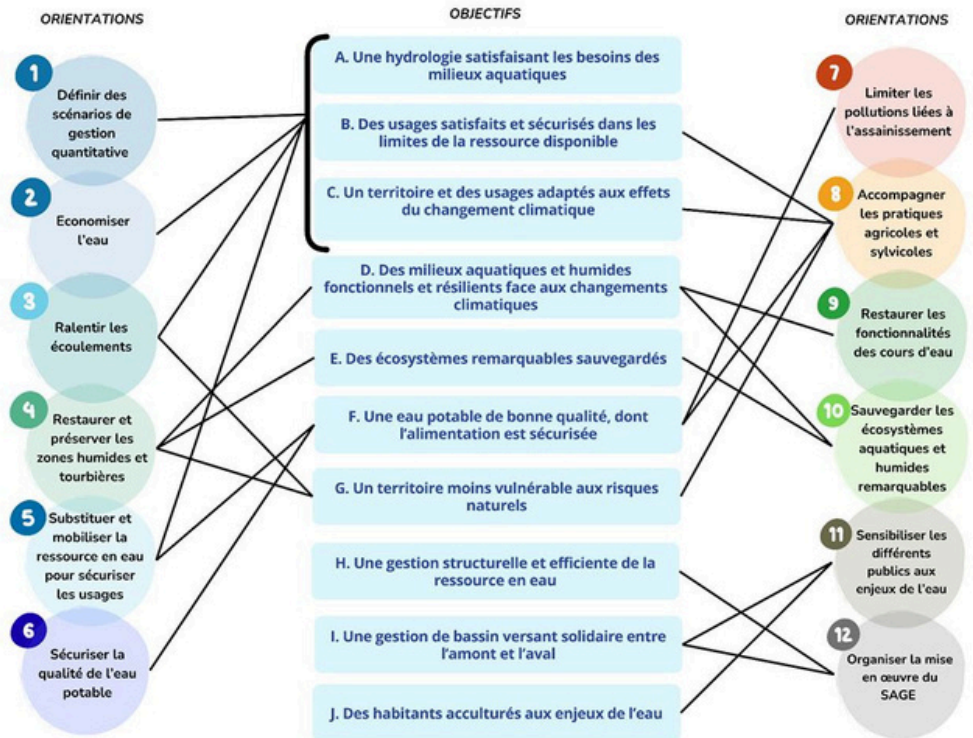
CLE

GEMAPI

Le SIAV a participé au bureau et au comité de pilotage de la Commission Local de l'Eau (CLE) en novembre et décembre.

Les 17 et 18 novembre, la CLE du SAGE Vézère a élargi la concertation aux acteurs locaux par la mise en place de 2 commissions géographiques. Ces instances vont permettre de partager l'information et d'échanger avec le plus grand nombre autour des enjeux du bassin et des grandes orientations du SAGE pour améliorer la gestion de la ressource en eau du bassin.

Actuellement, une stratégie de mise en oeuvre du SAGE est en cours de réflexion et s'appuie sur les objectifs mentionnés ci-contre.



RESEAU THERMIE

GEMAPI

Le SIAV est membre du réseau thermie mis en place par la Fédération de Pêche de la Corrèze à l'échelle départementale. Dans la perspective du bilan annuel, le SIAV a réalisé un relevé des sondes et a analysé les données obtenues. Certaines étant défectueuses, elles seront changées en 2026.

PROGRAMME PLURIANNUEL

GEMAPI

Afin de déposer le programme pluriannuel gestion de coordonnée Vézère amont/Corrèze, une enquête publique va être lancée au premier trimestre 2026. Des permanences d'un commissaire enquêteur vont être organisées dans certaines mairies des 7 EPCI concernés par l'Entente de ce bassin.



RE-SOURCE

Zoom sur PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION COORDONNÉE



Co-Présidents de l'Entente
Vézère amont-Corrèze



Le Programme pluriannuel de gestion coordonnées (PPGC) est un programme d'actions pour la gestion des milieux aquatiques, humides et de la biodiversité associée à l'échelle d'un bassin versant.

Un bassin versant, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un territoire sur lequel une goutte d'eau s'écoule vers le même exutoire (ruisseau, rivière, fleuve). Ainsi, le relief qui définit si une goutte d'eau va se déverser gravitairement vers le bassin versant A ou B s'appelle la ligne de partage des eaux



Un bassin versant a 4 dimensions

- Hauteurs : les eaux ruissellent jusqu'aux vallées
- Direction longitudinale de l'amont vers l'aval
- Profondeur : entre les eaux superficielles (les cours d'eau) et les eaux profondes (nappes)
- Temporel : sa dynamique

RETROSPECTIVE COMMUNICATION

Cette année encore, la GEMAPI été au cœur de nos actions. 2025 a été marquée par de nombreuses rencontres, des collaborations enrichissantes et de beaux projets menés sur le terrain. Chaque étape a contribué à mieux comprendre, préserver et restaurer nos rivières, zones humides et écosystèmes associés.

Merci à toutes celles et ceux — élus, collègues, entreprises, communes et acteurs locaux — qui ont participé de près ou de loin à cette dynamique collective. Vidéo disponible sur les réseaux



TABLE & ENTRETIEN D'AIRES

OPERATION AMENAGEMENT

Les aires de canoë/kayak à Vigeois et Estivaux ont été entretenues. Le SIAV a, également, remplacé les tables de pique-nique à l'aire du Jargassou avec l'aide précieuse des services techniques de la Mairie de Vigeois.



BILAN ETIAGE

GEMAPI

Le SIAV a publié le bilan du suivi étiage 2025. Ce document est le fruit d'une analyse croisée entre les données relevées, les observations et les relevés météorologiques. Retrouvez-le sur le site internet du SIAV !

TRAVAUX RIPISYLVE

GEMAPI

- **Corrèze** (Brive) : traitement de la végétation du lit mineur à hauteur du pont de la Bouvie avec Sancier TP
- Le **Rieux Tort** (Brive/Saint-Pantaléon-de-Larche) : traitement de la végétation sur les bassins de laminage
- **Loyre Vézère** (Voutezac/Vignols) : remise en place de la passerelle de la fontaine des Crozes suite à la crue d'avril 2025
- **Vézère** (Voutezac/Allasac), au Saillant : entretien de la végétation de berge suite à la tempête survenue au mois d'août.
- **Loyre** (Saint-Solve) : abattage des peupliers sur le chemin communal (mise en sécurité)
- **Vézère** (Saint-Viance) : entretien de la végétation de berge
- **Loyre** (Objat) : entretien de la végétation de berge
- **Corrèze** (Saint-Pantaléon-de-Larche) : entretien de la voie verte et protection de berge derrière la STEP et l'incinérateur



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

GEMAPI

A la suite de la restauration de quatre mares publiques sur la commune de Chartrier-Ferrière, 5 panneaux pédagogiques ont été installés abordant des thématiques liées à ce milieu :

- Fonctionnement d'une mare
- Intérêt d'un arbre gîte
- Biodiversité des mares
- Usages des mares

La concrétisation du projet a été conclue par la venue de la Fondation Vinci Autoroutes qui a visité les mares. France 3 Pays de Corrèze a réalisé un reportage pour illustrer cette journée.

Une inauguration officielle sera organisée le 02 février lors de la journée mondiale des zones humides.

COMMUNICATION

Vous les avez peut-être aperçus et même déjà lus ? Le SIAV a été mentionné à plusieurs reprises dans la presse locale ces dernières semaines.

- 02/10 - La Montagne : *Limiter l'effet d'une crue*
- 04/10 - La Montagne : *Des réservoirs de biodiversité*
- 17/10 - La Vie Corrézienne : *A la découverte de quatre mares communales restaurées*
- 21/10 - La Montagne : *Zoom sur le site des Chapelles*
- 02/12 - France 3 Pays de Corrèze - Y en a mares



MODIFICATION DES STATUTS

ADMINISTRATION

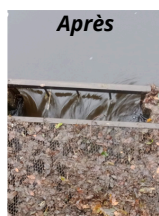
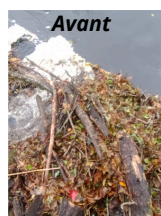
Afin d'obtenir l'arrêté préfectoral, chaque membre du syndicat a dû délibérer pour accepter la modification des statuts et du règlement intérieur, applicables à partir de la nouvelle mandature. Les principaux changements sont la réduction du nombre de délégués, la simplification des compétences centralisée autour de la GEMAPI et la création de commissions.

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANIMATION

A l'occasion des semaines européennes du développement durable, le SIAV a animé sa première fresque de l'eau junior le 8 octobre dernier avec les enfants du centre de Cap Ouest de la ville de Brive. Leurs idées :

- Réduire les déchets
- Assurer une eau de bonne qualité pour la biodiversité
- Réduire les emballages plastiques dans les grandes surfaces
- Economiser l'énergie



PASSES A POISSONS

GEMAPI

Le SIAV a assuré l'entretien des passes à poissons qui se comblaient fortement à l'automne en raison de la chute des feuilles.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

GEMAPI

Le SIAV apporte son expertise pour accompagner des acteurs publics et privés. Ces dernières semaines, le SIAV est intervenu auprès de :

- la mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier pour une déclaration IOTA (projets installations, ouvrages, travaux, ou activités pouvant avoir une incidence sur les milieux aquatiques ou la ressource en eau)
- la mairie de Turenne pour la vidange de l'étang communal
- du Conseil Départemental pour la RD154 près du **ruisseau du Planchetorte** pour reconstruire un enrochement suite à un affaissement



RESPONSABLE DE PROJET

RESSOURCES HUMAINES

Le SIAV a recruté un agent pour le poste de Responsable de projet à compter du 1er octobre 2025. Coraline BREIL, agent du SIAV depuis 2021, a été retenue pour ce poste.



L'échelle hydrographique, une échelle cohérente

L'eau n'a pas de frontière et encore moins celles administratives. Le déplacement d'une goutte d'eau est conditionnée par la topographie d'un territoire. Penser à une échelle hydrographique cohérente permet des actions plus efficaces et durables. La gestion par bassin versant favorise une solidarité amont-aval ainsi qu'une gestion globale par une ressource pérenne quantitativement et qualitativement.



Cette réflexion n'est pas nouvelle en France.

En 1964, les 6 Agences de l'Eau connues actuellement sont créées en France pour gérer l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques pour que chacune construise son Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE).

Chaque programme, plan et projets doivent s'accorder aux orientations fixées par le SDAGE du territoire dont il relève : Plan local d'urbanisme (PLU), Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDET), Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou encore les programmes territoriaux comme les PPGC.

Pour des projets et des actions efficaces et ajustées aux réalités du terrain, il est nécessaire de respecter plusieurs étapes :

- **Diagnostic** du territoire : caractéristiques, besoins et enjeux
- **Co-construction** : la concertation et la pluralité des acteurs sont nécessaires pour prendre en compte tous les enjeux d'un bassin versant. La gouvernance devient le maître mot de la faisabilité d'une gestion en bassin versant.
- **Complémentarité des actions** : les actions doivent être en accord avec l'échelle administrative et l'échelle hydrographique en identifiant l'acteur clé lié aux spécificités du territoire.
- **Mutualisation** : renforcer la solidarité et la simplification des moyens sont deux leviers facilitant de cette démarche.

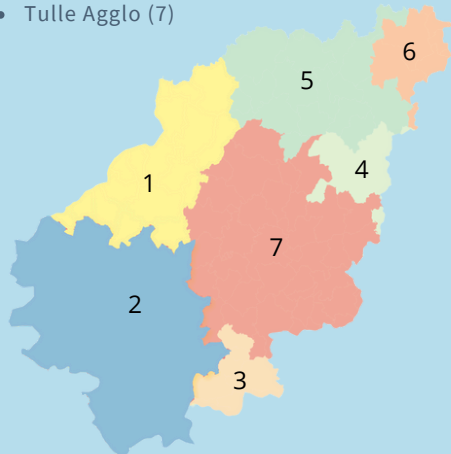
La plupart des politiques publiques sont concernées par les enjeux de l'eau. Les bassins versants et les milieux aquatiques sont alors au cœur de l'aménagement du territoire puisque l'eau est une notion transversale aux champs des compétences. D'autant plus que le partage de la ressource, dans un contexte de changement climatique, se complexifie.

Cas du PPGC Vézère amont/Corrèze

Etabli pour une durée de 10 ans, le Programme Pluriannuel de Gestion Coordinée Vézère amont/Corrèze devient opérationnel en 2026 autour d'un budget d'environ 29 millions d'€.

Pour respecter l'échelle hydrographique de ce territoire, une Entente du même nom a été créée en 2021 afin de construire ce document de planification. Cette Entente unie sept collectivités :

- SIAV (1)
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (2)
- Communauté de communes Midi-Corrézien (3)
- Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières (4)
- Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources (5)
- Haute Corrèze Communauté (6)
- Tulle Agglo (7)



13 familles d'actions ont été identifiées et réparties en 4 groupes :

Milieux aquatiques et Zones humides

- Restauration hydro-morphologique
- Gestion de la ripisylve et des embâcles
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration et reconquête de zones humides
- Gestion des étangs

Inondation et ruissellement intense

- Sécurité des biens et des personnes
- Information sur les risques inondation et ruissellement intense

Sensibilisation / Information / Formation

- Communication et sensibilisation auprès du grand public
- Formation des élus et des agents territoriaux
- Sensibilisation auprès d'acteurs

Coordination / Gouvernance

- Coordination avec les acteurs externes de l'Entente
- Coordination avec les acteurs internes de l'Entente
- Etudes et suivis spécifiques

Le 25 septembre 2025, le projet de SCOT Sud Corrèze auquel participe le SIAV a été validé. Place maintenant aux différentes consultations obligatoires, informations et instruction par la MRAe.

COMITE SYNDICAL

ADMINISTRATION

Le SIAV a tenu un comité syndical à Voutezac le 8 décembre dernier pour informer sur l'actualité des activités du syndicat et délibérer sur différents projets (Approbation PV, RIFSEEP, document unique SST, santé, dossier retraite, régularisation amortissements, stagiaires, appels à projet). La commune a offert un pot pour clôturer la réunion et a fait découvrir l'exposition sur l'eau réalisée par Voutezac Patrimoine.



CONVENTION ECLUSEES

GEMAPI



Le 30 septembre 2025, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, EPIDOR, les services de l'Etat et EDF ont signé une convention pour limiter l'impact des éclusées sur les cours d'eau dont la Vézère pour la période 2025-2030.

INTERVENTION SCOLAIRE

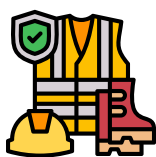
GEMAPI

Le SIAV a sensibilisé une classe de seconde générale du lycée de Voutezac dans le cadre de leur option orientée sur l'aménagement du territoire dont la thématique est l'eau. Anciens élèves, 2 agents du SIAV ont expliqué le rôle et les activités du syndicat mais aussi leur parcours scolaire et professionnel, tout cela illustré par l'observation d'un chantier.



DOCUMENT UNIQUE

SANTE & SECURITE AU TRAVAIL



Le SIAV a mis à jour son Document Unique, dans le cadre de la santé et sécurité au travail, élaboré avec l'accompagnement du Centre de Gestion de la Corrèze.

DATES A RETENIR

- 2 février 2026 : journée mondiale des zones humides
- 19 février 2026 : débat d'orientation budgétaire
- 5 mars 2026 : comité syndical & vote du budget
- Recrutement au 1er semestre 2026 "responsable de gestion de la structure"

5 rue des Gaulies 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

05.55.17.07.22 accueil@siav-vezere.fr

